

District de la Creuse

Siège social :

17 Rue Jean Bussière
Z.I. Cher du Prat
23000 GUERET

Accueil :

Guillaume LACAN
Véronique CHANUDET
Tél. : 05.55.52.09.85

Site et E-mail :

Site : <http://foot23.fff.fr>
E-mail : district@foot23.fff.fr

Horaires d'ouverture des Bureaux

Du 15 novembre au 15 mars

Lundi : 9h-12h et 13h-17h
Mardi, jeudi, vendredi : 8h-12h et 13h-17h
Mercredi : 8h-12h

Du 16 mars au 14 novembre

Lundi, mardi, jeudi : 8h-12h et 13h-17h
Mercredi : 8h-12h
Vendredi : 8h-12h et 13h-16h30

Agenda

Lundi 26 juillet 2021 :

- 18h30 : Commission du Personnel

Mardi 27 juillet 2021 :

- 18h30 : Bureau Directeur

Lundi 16 août 2020 :

- 18h30 : Commission d'Arbitrage



Sommaire

Pages 2 à 11 : PV des Commissions d'Arbitrage, de Gestion des Compétitions, Communication-Partenariat, de la réunion avec les IME.

Page 12 : informations diverses.



2021/22, saison du redémarrage ...

La crise sanitaire n'en finit pas, à tel point que l'on parle aujourd'hui d'une 4^{ème} vague, et que nos activités estivales se trouvent à nouveau perturbées.

Le Gouvernement et le Parlement ont mis en place diverses mesures autour du passeport sanitaire qui ne manqueront pas de nous impacter.

Mais qui peut dire quelle sera la situation mi-septembre ?

Faisons preuve d'optimisme, en espérant que la vaccination massive permettra d'endiguer la propagation du virus et permettra une reprise dans les meilleures conditions possibles.

Aussi, les Commissions du District travaillent activement pour préparer la reprise des compétitions, et le projet de composition des Poules de Championnats Seniors masculins et féminines vous a été communiqué ; validation à venir par le Bureau du District lors de sa réunion du 27 juillet.

De même, le tirage au sort du 1^{er} tour de la Coupe de France a été réalisé par la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Côté financement des licences, je vous rappelle que plusieurs dispositifs ont été mis en place, notamment :

- **par le Conseil Départemental, le chèque collégés** : chaque collégien percevra à la rentrée un chèque de 50 euros (lien : <https://www.creuse.fr/cheq-colleges>)

- **par l'Etat, le Pass'Sport** : une aide de 50 euros par jeune de 6 à 18 ans (sous conditions des ressources familiales) pour financer l'inscription dans un club sportif. Attention : pour bénéficier du remboursement par le Comité Départemental Olympique et Sportif, le club devra être inscrit sur la plateforme « le Compte Asso » (lien : [Pass'Sport - \(sports.gouv.fr\)](https://sports.gouv.fr)).

Nous vous invitons à consulter le courriel que vous a envoyé ce jour la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine et qui vous explique comment créer ce « Compte Asso ».

Les Membres du District, bénévoles et salariés, sont à votre disposition pour vous aider à la reprise.

N'hésitez pas à nous contacter.

Au plaisir de vite vous retrouver.

Le Président : Philippe LAFRIQUE.



COMMISSION D'ARBITRAGE

REUNION RESTREINTE DU JEUDI 17 JUIN 2021

PV N° 1

Présents : MM. CHANUDET, COLLIN, VILLATTE, WAILLIEZ.

Assiste : M. EL MOUFAKKIR.

INFORMATIONS DIVERSES

Des Conseillers Techniques Régionaux en Arbitrage ont été nommés pour chaque District. Concernant le District de la Creuse, il s'agit de Saïd EL MOUFAKKIR.

Des modifications sur les obligations concernant les dossiers médicaux des arbitres ont été adoptées. Les dossiers seront disponibles sur le Site Internet du District.

Les licences arbitres devront être enregistrées par les clubs avant le 31 août 2021 afin que ces derniers puissent compter dans l'effectif du club dans le cadre des obligations du Statut de l'Arbitrage.

La réunion de début de saison des arbitres est fixée le vendredi 3 septembre 2021 à 19 heures au Siège du District.

Les tests physiques pour les Arbitres District auront lieu le dimanche 5 septembre 2021 à 10 heures à Guéret.

La formation initiale en internat en Creuse aura lieu du 12 au 14 novembre 2021 à Guéret.

Des réunions de secteurs à l'attention des clubs en infraction vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage seront organisées en début de saison.

Prochaine réunion plénière : lundi 16 août 2021 à 18 heures 30.

Le Secrétaire : Philippe COLLIN.

Le Président : David WAILLIEZ.

COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

REUNION DU MARDI 19 JUILLET 2021 à 10 heures

PV N° 1

Présents : MM. PLANCHAT, PARIS, BETOUX, BERNARD, DELAGE.

Excusés : MM. AUPETIT, RANCIER, VILLATTE, ROBERT, MARTINEZ.

* ADOPTION D'UN PROCES VERBAL

Le procès-verbal n° 4 de la réunion du 06/10/20 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

CHAMPIONNATS

En préambule, la Commission rappelle les décisions du Comité Exécutif de la Fédération Française de Football du 6 mai dernier :

« Compétitions

1. **Composition des championnats**

La décision de saison blanche implique que la saison 2021/2022 doit démarrer avec la même composition des championnats qu'au début de la saison 2020/2021 sous réserve des points 2 et 4 ci-dessous.

Il est toutefois précisé que si une équipe a fait l'objet en 2020/2021 d'une décision remettant en cause, pour quelque motif que ce soit, son maintien dans la poule (notamment : forfait général, mise hors compétitions, exclusion, rétrogradation...etc.), alors cette décision devra être appliquée et l'équipe en question repartira donc en 2021/2022, a minima, dans la division immédiatement inférieure à celle dans laquelle elle évoluait en saison 2020/2021.



2. Vacances

Dans le cas où il existera des places vacantes au sein d'un groupe, pour quelque motif que ce soit (équipe qui ne se réengage pas, équipe rétrogradée pour raison administrative ou disciplinaire...etc.), il y aura lieu, sauf dans la situation visée à la fin du point 3 ci-dessous, d'appliquer les règles en matière de vacance prévues dans les textes de l'instance concernée, en se fondant sur le classement final de la saison 2019/2020.

3. Retour à la structure initiale des championnats

En raison de l'application de la règle « toutes les montées / une seule descente » fixée la saison dernière par le Comité Exécutif (réunion du 16 avril 2020) pour les championnats de Ligues et Districts, la plupart des Ligues et des Districts avaient prévu de faire le nécessaire, à la fin de la saison 2020/2021, pour retrouver la structure initiale de leurs championnats en 2021/2022.

Cela devra finalement être mis en œuvre à la fin de la saison 2021/2022, après décision du Comité de Direction de l'instance concernée, en vue d'un retour à la structure initiale des championnats en 2022/2023.

Toutefois, si l'instance concernée constate une ou plusieurs vacances au sein d'un championnat et que le fait de ne pas combler cette ou ces vacances lui permet de retrouver la structure initiale de ce championnat dès le début de la saison 2021/2022, il appartient à son Comité de Direction de déroger aux règles en matière de vacance prévues dans ses textes, dans cette situation uniquement, afin de permettre un retour immédiat à la structure initiale.

4. Championnats générationnels

En ce qui concerne la composition des championnats générationnels pour la saison 2021/2022, compte-tenu de la grande diversité des situations dans l'ensemble des territoires, le Comité Exécutif laisse la liberté à chaque instance, via son Comité de Direction ou le cas échéant par son Assemblée Générale, de prendre la décision qui lui paraîtra la plus adaptée à sa situation, qui pourra notamment consister à permettre de faire un glissement générationnel en fonction de la pyramide des championnats et permettre de modifier, lorsque cela s'avère indispensable, le format de la compétition, voire, le cas échéant, les critères de sélection des équipes participant au championnat concerné.

Il est précisé que tous les championnats de jeunes qui ne sont pas générationnels restent bien entendu soumis à la règle définie au point 1 ci-avant, à savoir repartir en 2021/2022 avec la même composition des championnats qu'en 2020/2021. »

* GARÇONS

La Commission prend note des demandes de réengagement en division inférieure des équipes de NOUZIERES-LA CELLETTE (1) et St MAURICE ES (1).

La Commission note avec satisfaction l'arrivée de l'équipe de BOURGANEUF (3).

La Commission note avec regret la mise en sommeil du club de VIEILLEVILLE et la disparition des équipes de CREUSE AVENIR 2005 (3), St FIEL (3) et Ste FEYRE (4).

Contrairement aux directives de la Fédération Française de Football, en raison des demandes des clubs, des arrêts de certaines équipes et afin d'équilibrer géographiquement toutes les Poules, la Commission ne pourra pas reconduire exactement les mêmes compositions de Poules qu'en 2020/2021.

La Commission proposera au Comité de Direction la composition des Poules suivantes :

DEPARTEMENTAL 1

- AUZANCES (1)
- BENEVENT-MARSAC (1)
- BOURGANEUF (1)
- BOUSSAC (2)
- CHAMBON (1)
- CREUSE AVENIR 2005 (1)
- GOUZON AVENIR (2)
- MERINCHAL (1)
- PEYRAT LA NONIERE (1)
- SARDENT (1)
- St AGNANT DE VERSILLAT (1)
- St FIEL (1)
- St VAURY (1)
- Ste FEYRE (1)



DEPARTEMENTAL 2

Suite à la demande de Nouziers-La Cellette de se réengager en Division inférieure et l'accord de Boussac (3) d'accéder à la Départementale 2 (seule équipe en position d'accéder lors de l'arrêt des compétitions en 2019/2020 n'en ayant pas encore bénéficié), la Commission décide de la composition d'une Poule de 11 équipes et d'une Poule de 12 équipes.

POULE A

- BENEVENT-MARSAC (2)
- BUSSIERE-DUNOISE (1)
- DUN-NAILLAT (1)
- FURSAC (1)
- ES GUERETOISE (3)
- ESM LA SOUTERRAINE (2)
- St DIZIER-LEYRENNE (1)
- St FIEL (2)
- St SEBASTIEN-AZERABLES (1)
- St SILVAIN-MONTAIGUT (1)
- Ste FEYRE (2)

POULE B

- AHUN (1)
- AUBUSSON EF (2)
- AUZANCES (2)
- BORD St GEORGES (1)
- BOUSSAC (3)
- CHAMBON (2)
- CHENERAILLES (1)
- LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE (1)
- EVAUX-BUDELIERE (1)
- MERINCHAL (2)
- RETERRE-FONTANIERES (1)
- VALLIERE (1)

DEPARTEMENTAL 3

Suite aux demandes de St Maurice ES et Nouziers-La Cellette, et l'accord de Boussac (3) d'accéder à la Départementale 2 (seule équipe en position d'accéder lors de l'arrêt des compétitions en 2019/2020 n'en ayant pas encore bénéficié) et après avoir rappelé que toutes les équipes en position d'accéder à la Départementale 3 l'ont été, et que seuls les derniers de chaque Poule sont descendus (donc impossibilité de repêchage), la Commission décide de la composition de deux Poulés de 10 équipes et d'une Poule de 9 équipes.

POULE A

- BENEVENT-MARSAC (3)
- BOURGANEUF (2)
- GRAND-BOURG (1)
- SARDENT (2)
- ESM LA SOUTERRAINE (3)
- St AGNANT DE VERSILLAT (2)
- St SULPICE LE GUERETOIS (2)
- St VAURY (2)
- Ste FEYRE (3)

POULE B

- AJAIN (1)
- CHENIERS (1)
- CREUSE AVENIR 2005 (2)
- EVAUX-BUDELIERE (2)
- LA FORET DU TEMPLE (1)
- GOUZON AVENIR (3)
- JARNAGES-PARSAC (1)
- LUSSAT (1)
- NOUZIERS-LA CELLETTE (1)
- PEYRAT LA NONIERE (2)



POULE C

- AUBUSSON EF (3)
- BELLEGARDE EN MARCHE (1)
- CHAMPAGNAT (1)
- DONTREIX (1)
- FELLETIN (2)
- FLAYAT (1)
- MAINSAT-SANNAT (1)
- MAUTES (1)
- ASC MAYOTTE (1)
- St SULPICE-St GEORGES (1)

DEPARTEMENTAL 4

La Commission décide de composer trois Poules de 10 équipes.

POULE A

- BOURGANEUF (3)
- DUN-NAILLAT (2)
- FURSAC (2)
- MEASNES (1)
- PEYRABOUT-LA SAUNIERE (1)
- St AGNANT DE VERSILLAT (3)
- St DIZIER-LEYRENNE (2)
- St MAURICE ES (1)
- St SEBASTIEN-AZERABLES (2)
- St SULPICE LE GUERETOIS (3)

POULE B

- AUZANCES (3)
- BETETE-ROCHES (1)
- BORD St GEORGES (2)
- BOUSSAC (4)
- CHAMBON (3)
- CLUGNAT (1)
- JARNAGES-PARSAC (2)
- LUSSAT (2)
- NOUZIERS-LA CELLETTE (2)
- SOUMANS (1)

POULE C

- AHUN (2)
- AUZANCES (4)
- CHARRON (1)
- CHENERAILLES (2)
- EVAUX-BUDELIERE (3)
- MAINSAT-SANNAT (2)
- MERINCHAL (3)
- ROUGNAT (1)
- St SULPICE-St GEORGES (2)
- VALLIERE (2)



* FILLES

La Commission prend note de la demande de réengagement en division inférieure de l'équipe de BOURGANEUF (1).

La Commission note avec satisfaction le retour de l'équipe de St AGNANT DE VERSILLAT (1) (retour à confirmer d'ici au 31 juillet).

La Commission note avec regret les mises en sommeil des Sections Féminines de NOUZIER-S-LA CELLETTE et VALLIERE, et la disparition des équipes de EVAUX-BUDELIERE-MAINSAT-SANNAT (2) et St VAURY (2).

En application du règlement du Championnat à 8, notamment de l'article 3 dont la modification a été adoptée lors de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2020, le nombre d'équipes engagées étant inférieur à 16, une phase de brassage sera réalisée.

Elle ne sera effectuée que sous forme de matchs aller simple.

Les trois premières équipes de chaque Poule, ainsi que la meilleure quatrième évolueront en Division 1, et les autres en Division 2.

La Commission proposera au Comité de Direction la composition des Poulés suivantes :

BRASSAGES

POULE A

- AHUN-SARDENT (1)
- BOURGANEUF (1)
- LA FORET DU TEMPLE (1)
- GRAND-BOURG (1)
- MERINCHAL (1)
- St AGNANT DE VERSILLAT (1)
- Ste FEYRE (1)

POULE B

- BORD St GEORGES (1)
- BOUSSAC (1)
- CHENERAILLES (1)
- EVAUX-BUDELIERE-MAINSAT-SANNAT (1)
- LUSSAT-CHAMBON (1)
- MERINCHAL (2)
- SUD EST CREUSE-FELLETIN (1)

La Commission rappelle également qu'en cas d'engagements d'équipes supplémentaires à la fin de la phase de brassages, celles-ci seront automatiquement en Division 2.

Dans ce cas, l'équipe classée moins bonne quatrième des Poulés de Brassages intégrera la Division 1.

POINT SUR LES ENGAGEMENTS EN COUPES

La Commission fait le point sur les engagements en Coupes.

* COUPE DE FRANCE :

21 équipes engagées (-3 par rapport à la saison 2020/2021) : AUBUSSON EF (1) ; AUZANCES (1) ; BENEVENT-MARSAC (1) ; BOURGANEUF (1) ; BOUSSAC (1) ; CHAMBON (1) ; DUN-NAILLAT (1) ; EVAUX-BUDELIERE (1) ; FELLETIN (1) ; GOUZON AVENIR (1) ; ES GUERETOISE (1) ; MERINCHAL (1) ; PEYRAT LA NONIERE (1) ; RETERRE-FONTANIERES (1) ; SARDENT (1) ; ESM LA SOUTERRAINE (1) ; St FIEL (1) ; St SULPICE LE GUERETOIS (1) ; St VAURY (1) ; Ste FEYRE (1) ; VALLIERE (1).

* COUPE DE FRANCE FEMININE :

2 équipes engagées (identique à la saison 2020/2021) : ES GUERETOISE (1) ; ESM LA SOUTERRAINE (1).



* COUPE DE LA CREUSE :

52 équipes engagées (-1 par rapport à la saison 2020/2021) : AHUN (1) ; AJAIN (1) ; AUBUSSON EF (1) ; AUZANCES (1) ; BELLEGARDE EN MARCHE (1) ; BENEVENT-MARSAC (1) ; BETETE-ROCHES (1) ; BORD St GEORGES (1) ; BOURGANEUF (1) ; BOUSSAC (1) ; BUSSIÈRE-DUNOISE (1) ; CHAMBON (1) ; CHARRON (1) ; CHENERAILLES (1) ; CHENIERS (1) ; CLUGNAT (1) ; LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE (1) ; CREUSE AVENIR 2005 (1) ; DONTREIX (1) ; DUN-NAILLAT (1) ; EVAUX-BUDELIERE (1) ; FELLETIN (1) ; FLAYAT (1) ; LA FORET DU TEMPLE (1) ; FURSAC (1) ; GOUZON AVENIR (1) ; GRAND-BOURG (1) ; ES GUERETOISE (1) ; JARNAGES-PARSAC (1) ; LUSSAT (1) ; MAINSAT-SANNAT (1) ; MAUTES (1) ; MEASNES (1) ; MERINCHAL (1) ; NOUZIERS-LA CELLETTE (1) ; PEYRABOUT-LA SAUNIERE (1) ; PEYRAT LA NONIERE (1) ; ROUGNAT (1) ; SARDENT (1) ; SOUMANS (1) ; ESM LA SOUTERRAINE (1) ; St AGNANT DE VERSILLAT (1) ; St DIZIER-LEYRENNE (1) ; St FIEL (1) ; St SEBASTIEN-AZERABLES (1) ; St SILVAIN-MONTAIGUT (1) ; St SULPICE LE GUERETOIS (1) ; St SULPICE-St GEORGES (1) ; St VAURY (1) ; Ste FEYRE (1) ; VALLIERE (1).

Les équipes ci-après ne sont pas encore engagées.

Si elles souhaitent participer, la Commission leur demande de faire le nécessaire via Footclubs **avant le 15 août prochain.**

Equipes non engagées : CHAMPAGNAT (1) ; ASC MAYOTTE (1) ; RETERRE-FONTANIERES (1).

* COUPE JEAN BUSSIÈRE :

32 équipes engagées (+1 par rapport à la saison 2020/2021) : AHUN (2) ; AUBUSSON EF (2) ; AUZANCES (2) ; BENEVENT-MARSAC (2) ; BORD St GEORGES (2) ; BOURGANEUF (2) ; BOUSSAC (2) ; CHAMBON (2) ; CHENERAILLES (2) ; CREUSE AVENIR 2005 (2) ; DUN-NAILLAT (2) ; EVAUX-BUDELIERE (2) ; FELLETIN (2) ; GOUZON AVENIR (2) ; ES GUERETOISE (3) ; JARNAGES-PARSAC (2) ; LUSSAT (2) ; MAINSAT-SANNAT (2) ; MERINCHAL (2) ; NOUZIERS-LA CELLETTE (2) ; PEYRAT LA NONIERE (2) ; SARDENT (2) ; ESM LA SOUTERRAINE (2) ; St AGNANT DE VERSILLAT (2) ; St DIZIER-LEYRENNE (2) ; St FIEL (2) ; St SEBASTIEN-AZERABLES (2) ; St SULPICE LE GUERETOIS (2) ; St SULPICE-St GEORGES (2) ; St VAURY (2) ; Ste FEYRE (2) ; VALLIERE (2).

L'équipe ci-après ne s'est pas encore engagée.

Si elle souhaite participer, la Commission lui demande de faire le nécessaire via Footclubs **avant le 15 août prochain.**

Equipe non engagée : FURSAC (2).

* COUPE ANDRE LATERAS :

12 équipes engagées (-2 par rapport à la saison 2020/2021) : AUBUSSON EF (3) ; AUZANCES (3) ; BENEVENT-MARSAC (3) ; BOURGANEUF (3) ; BOUSSAC (3) ; CHAMBON (3) ; EVAUX-BUDELIERE (3) ; GOUZON AVENIR (3) ; MERINCHAL (3) ; ESM LA SOUTERRAINE (3) ; St AGNANT DE VERSILLAT (3) ; Ste FEYRE (3).

L'équipe ci-après ne s'est pas encore engagée.

Si elle souhaite participer, la Commission lui demande de faire le nécessaire via Footclubs **avant le 15 août prochain.**

Equipe non engagée : St SULPICE LE GUERETOIS (3).

* COUPE DE LA CREUSE FEMININE A 11 :

1 équipe engagée : ES GUERETOISE (1).

Les équipes souhaitant participer à cette compétition sont priées de faire le nécessaire via Footclubs **avant le 15 août prochain.**

* COUPE DE LA CREUSE FEMININE A 8 :

2 équipes engagées : AHUN-SARDENT (1) ; LUSSAT-CHAMBON (1).

Les équipes souhaitant participer à cette compétition sont priées de faire le nécessaire via Footclubs **avant le 15 août prochain.**



DIVERS

* TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES 2020/2021 :

La Commission a étudié les tableaux des montées et descentes de la fin de saison 2021/2022 et les proposera à la prochaine réunion du Comité de Direction pour validation.

COURRIERS DIVERS

- **NOUZIER-S-LA CELLETTE et St MAURICE ES** : *mails demandant à réengager les équipes premières dans une division inférieure.*

Pris note, nécessaire fait.

- **DONTREIX** : *mail demandant à évoluer à domicile le samedi soir.*

Pris note, le nécessaire sera fait lors de l'élaboration des calendriers.

- **BOURGANEUF** : *mail demandant à réengager l'équipe féminine en division inférieure.*

Pris note, le Championnat débutant en brassages, le demande devient caduque.

- **CLUGNAT** : *mails informant qu'en raison de travaux au niveau des vestiaires et du mille-clubs, et après accord avec l'ES Bétête-Roches, les rencontres à domicile auront lieu sur le terrain de Bétête.*

Pris note, le nécessaire sera fait lors de l'élaboration des calendriers.

- **St AGNANT DE VERSILLAT** : *mail informant de la création possible d'une équipe féminine à 8, et indiquant que la réponse définitive sera communiquée avant le 31 juillet.*

Pris note, la Commission a intégré l'équipe dans la composition des Poules.

- **VIEILLEVILLE** : *mail informant de la mise en sommeil du club pour la saison 2021/2022.*

Pris note.

- **BOUSSAC** : *mail informant de l'accord pour l'engagement de l'équipe 3 en Départemental 2.*

Pris note, nécessaire fait.

Prochaine réunion : *sur convocation.*

Le Président : Jean-Pierre BETOUX.



COMMISSION COMMUNICATION- PARTENARIAT

REUNION DU JEUDI 25 MARS 2021 EN VISIOCONFERENCE

PV N° 1

Présents : Mme JULIET, MM. COUBRET, AUPETIT, DELAGE, CADEVILLE, GAYET.

Excusé : M. DESLOGES.

Absent : M. MOCHE.

Avant d'aborder l'ordre du jour, il a été évoqué le fait de communiquer davantage sur les aides vis-à-vis des clubs en raison des conditions sanitaires (Fonds de Solidarité).

* CONVENTION AVEC FRANCE BLEU CREUSE

Dominique AUPETIT a travaillé sur la Convention et a rédigé une trame qui sera envoyée aux Membres de la Commission.

L'idée de la réunion est d'améliorer cette Convention.

Il n'y a pas d'attente particulière.

Il faudra, dans le cadre de ce partenariat, afficher le logo de France Bleu Creuse sur tous les objets de Communication du District.

L'idée serait que la Commission, via un de ses Membres, participe à l'émission créée cette année par la radio creusoise le Creuse (Sporting Club), et ce au moins une fois par mois, le vendredi par exemple.

Dominique AUPETIT évoque les thèmes auxquels il a pensé : les Commissions du District et leurs activités, la présentation d'un club, la femme ou l'homme du mois, la présentation d'une pratique diversifiée, un focus sur un événement, le calendrier des événements des clubs, une journée dans les pas de Philippe LAFRIQUE, les actions du Crédit Agricole, les derbys... (par exemple le Community Manager de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine a demandé aux clubs leurs spécificités pour une radio).

Pour Antoine DELAGE, comme pour les Membres de la Commission, il serait mieux de mettre à l'honneur les clubs plutôt que le District.

Il évoque également le fait la saison prochaine, dans le Foot Hebdo, d'une mise à l'honneur.

François-Xavier CADEVILLE souhaite parler de l'actualité sportive lors d'interventions ponctuelles.

C'est déjà ce que font Antoine DELAGE et Dominique AUPETIT, et il conviendra de solliciter les clubs.

Il serait aussi bien de faire un tirage au sort des Coupes Départementales au sein de France Bleu Creuse.

En résumé, la Commission va regarder attentivement la trame de Dominique AUPETIT et en reparlera lors de la prochaine réunion fixée au jeudi 8 avril à 19h.

Cette Convention, sur laquelle François-Xavier CADEVILLE va se pencher, sera ensuite étudiée et examinée par le Comité de Direction avant que le District ne la propose à France Bleu Creuse.

* PARTENAIRES

C'est aussi une saison blanche pour les partenaires.

Un courrier leur a été envoyé, précise Laurent GAYET, pour les informer que le District ne leur demanderait rien.

Ce sont des Conventions de mécénat qui ont été faites jusqu'à présent, la Commission évoque la possibilité de basculer sur des Conventions de partenariat.

Il serait intéressant de trouver un sponsor pour la Finale de la Coupe de la Creuse.

Ce sont des leviers qu'on pourrait actionner comme une journée des partenaires à Clairefontaine.

La trame de cette Convention sera envoyée aux Membres de la Commission.

La réunion est levée à 20 heures 05.

Prochaine réunion le jeudi 8 avril à 19 heures.

La Secrétaire de Séance : Vanessa JULIET.

Le Président de la Commission : Bernard COUBRET.



COMMISSION COMMUNICATION- PARTENARIAT

REUNION DU JEUDI 8 AVRIL 2021 EN VISIOCONFERENCE

PV N° 2

Présents : Mme JULIET, MM. AUPETIT, CADEVILLE, COUBRET, DELAGE, GAYET, MOCHE.

Assiste : M. LAFRIQUE.

Le Président du District, en déplacement en Géorgie avec l'Equipe de France de Futsal, participe à cette réunion.

* CONVENTION AVEC FRANCE BLEU CREUSE

Tous les Membres de la Commission ont pris connaissance du document envoyé par mail.
Dominique AUPETIT indique que cette Convention peut encore évoluer.

Philippe LAFRIQUE est satisfait et rappelle les anciens partenariats TOP 23 et TOP 5 créés avec la Radio et le Crédit Agricole.

En résumé, cette Convention, c'est donner de la visibilité à France Bleu Creuse sur les différents supports et différentes manifestations du District de Football de la Creuse et, en contrepartie, la radio donne à la structure de la visibilité sur ses ondes.

Une fois remis en forme par le Secrétariat, le document sera prêt, et un rendez-vous avec les responsables de France Bleu Creuse sera organisé au Siège du District.

* QUESTIONS DIVERSES

Au moment des questions diverses, la Commission rediscute des partenaires.

Laurent GAYET indique à nouveau qu'un courrier leur a été envoyé pour les informer que, au vu des conditions sanitaires, rien ne leur sera demandé cette saison.

Cela n'empêche pas d'en trouver d'autres.

Une intervention dans ce sens sera faite au prochain Comité de Direction pour que chacun s'investisse dans cette recherche.

Un listing des grosses entreprises, celles qui se développent et celles susceptibles d'apporter leur soutien au District sera fait tout en veillant à ne pas aller à l'encontre des clubs.

Elles seront contactées par la suite pour la saison à venir.

Désormais, deux options seront proposées, le partenariat et le mécénat.

Fin de la réunion : 20 heures 45.

La Secrétaire de Séance : Vanessa JULIET.

Le Président de la Commission : Bernard COUBRET.



REUNION AVEC LES INSTITUTS MEDICO-EDUCATIFS (IME)

JEUDI 17 JUIN 2021

Présents : MM. JARY, LACOTE (District) ; M. AUBRUN Fabien (IME Guéret) ; M. MAUGARD Anthony (IME Felletin) ; M. LAPLACE Stéphane (IME Le Grand-Bourg).

Excusés : MM. KEBLI, LAMOULINE (District) ; Mme MAZERAT Maud (IME La Souterraine).

En ouverture de la réunion, MM. LACOTE et JARY communiquent leurs coordonnées téléphoniques aux établissements afin d'être joignable rapidement.

Sylvain LACOTE débute la réunion en présentant ses fonctions au sein du District de Football de la Creuse, ainsi que les actions réalisées lors de la saison 2020/2021.

A cet effet, il remercie les établissements concernés, ainsi que l'Université de Limoges.

Cédric JARY évoque les attentes des étudiants via les stages réalisés au District de Football de la Creuse.

Il est mentionné la problématique actuelle du protocole COVID des intervenants extérieurs sur les sites des établissements, ce point étant à revoir la saison prochaine.

Il est ensuite procédé à la présentation des I.M.E. qui informent également de leurs disponibilités pour les séances sportives :

- * Guéret (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH))
 - souhaite s'affilier à la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA),
 - projet en cours avec le club de l'Entente Guérétoise,
 - restructuration sur les plannings en cours, créneau possible le jeudi après-midi.
 - profil des jeunes (54) : 7 à 20 ans, déficient intellectuel moyen ou lourd avec ou sans troubles associés.

- * Le Grand-Bourg (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH))
 - affilié à la FFSA,
 - a déjà participé à des actions du District (arbitrage),
 - association sportive au sein de l'établissement,
 - activités balisées sur le mercredi.
 - profil des jeunes (50) : 14 à 20 ans, déficient intellectuel léger ou moyen avec troubles associés.

- * Felletin (Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (ALEFPA))
 - affilié à la FFSA,
 - activités le mercredi, disponibilités complexes le mercredi mais envisageable le jeudi après-midi.
 - profil des jeunes (55) : 6 à 20 ans, déficient intellectuel léger ou moyen avec ou sans troubles associés.

Il est ensuite faire le point sur la disponibilité des étudiants STAPS, notamment pour le 1^{er} semestre, qui se trouve être les mercredi et jeudi après-midi de 14 heures à 19 heures.

Pour finir, les intervenants échangent sur les projets à venir pour la saison prochaine :

- organisation d'un cycle de 5 séances sur chaque établissement avec une rencontre amicale en fin de cycle (dans l'attente des dates disponibles qui seront fournies par les établissements).

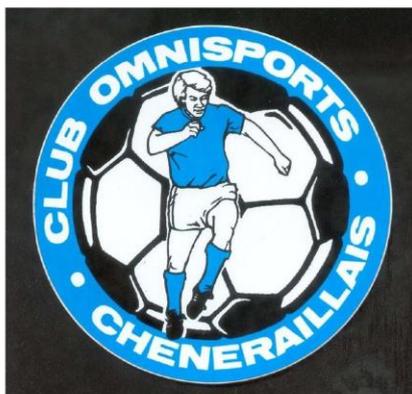
- détermination du nombre de Stagiaires STAPS nécessaires : un étudiant en 3^{ème} année de licence (Baptiste RIBES) + quatre étudiants en 2^{ème} année de licence.

- organisation d'une formation d'arbitrage et/ou d'éducateur en début de la saison sportive 2021.

- inscription des établissements au dispositif « La Quinzaine du Foot ».

- faire licencier les jeunes, ce point est à préciser par le District notamment sur la faisabilité financière.

Le Secrétaire de Séance : Cédric JARY.



LE CO CHENERAILLES

RECRUTE

Saison 2021/2022

**NOUS RECHERCHONS DES JOUEURS
POUR RENFORCER NOS ÉQUIPES
SÉNIORS FÉMININES ET MASCULINES.
VIENS PARTAGER AVEC NOUS
LE MÊME PLAISIR DE JOUER !!!**

REJOINS-NOUS !

CONTACTS :

Présidente : Mme Mireille DEPECHE

Tél : 06.81.15.30.78

Secrétaire : Mr Ludovic PAIREAU

Tél : 06.83.42.82.13

Retrouvez-nous sur le site du District de Football de la Creuse :

<http://foot23.fff.fr>